

Ville de Dunkerque

La Ville de Dunkerque met en place une brigade de nuit au sein de sa Police Municipale

Le 20/05/2019 par la Ville de Dunkerque

Parmi les axes forts développés par Patrice VERGRIETE et l'équipe municipale sur le mandat en cours, améliorer le cadre de vie quotidien des Dunkerquois, notamment dans le domaine de la sécurité, a constitué un objectif majeur et s'est traduit concrètement par de nombreuses actions.

Déploiement et développement de la vidéo protection et de la vidéo verbalisation, évolution des horaires de travail et des effectifs de la police municipale ont ainsi marqué la période 2014 / 2019 et ont permis d'affirmer la volonté de la municipalité de rendre la ville plus sûre et d'être davantage aux côtés des habitants.

Rappel des actions d'amélioration du service de Police municipale déjà menées

- **Un doublement de l'effectif de police municipale** : de 45 agents en 2014, à 77 agents début 2019.

Fin 2019, la Police Municipale sera composée de 91 agents opérationnels ; 6 recrutements supplémentaires sont encore prévus en début d'année prochaine ;

- **Un redécoupage mieux adapté des secteurs d'îlotage ;**
- **La mise en place de la vidéo protection en centre-ville et dans les quartiers :** déployé grâce à une décision du Conseil municipal du 27 novembre 2014, le dispositif de vidéo protection s'est étoffé de 2015 à fin 2018 et compte aujourd'hui 65 caméras fixes et bornes mobiles (correspondant à 200 objectifs);
- **La création du service radio** qui fait le lien entre toutes les unités de la Police municipale ;
- **La création du Groupe de Soutien et d'Intervention (GSI) ;**
- **Un élargissement des horaires d'îlotage ;**
- **Le travail le dimanche :** désormais, la Police Municipale travaille donc 7 jours sur 7 ;
- **Le regroupement de la direction de la police municipale, du GSI, de la brigade Saint Gilles, de la brigade de stationnement dans les locaux de l'ancienne école Jean Macé,** rue de la paix : au-delà du confort apporté aux agents grâce à des locaux plus fonctionnels, ils permettent de mieux accueillir le public et d'assurer un meilleur échange d'informations et une meilleure coordination entre les brigades.
- **L'armement du GSI ;**
- **L'accroissement des moyens :** les moyens matériels alloués à la Police ont été augmentés ou améliorés (locaux, véhicules, armement, informatique, formation).

La mise en place de la brigade de nuit

Pour finaliser la mise en œuvre du projet municipal en matière de sécurité, et compte tenu du développement de la vie nocturne, de l'animation en période estivale, de la transformation du centre-ville, du souci d'améliorer le service aux usagers, le travail de nuit de la Police municipale va être mis en place à compter du 1^{er} juin 2020.

L'ambition était notamment de pouvoir garantir aux Dunkerquois une réponse à leurs appels relevant des missions de police du quotidien, y compris de nuit, alors que, appelée sur d'autres types d'interventions, la Police nationale ne peut plus répondre à toutes les sollicitations de proximité.

La mise en place de la brigade de nuit va permettre de finaliser la mise en place de cette présence accrue auprès des habitants, y compris entre 21h et 6h du matin.

Création d'une équipe de nuit, le Groupe d'Intervention Canin de Nuit

Cette nouvelle brigade permettra de répondre aux appels et situations à risque enregistrés durant la nuit.

Elle sera opérationnelle dès le 1^{er} juin 2019, à titre expérimental, avec un effectif partiel dans un 1^{er} temps et pleinement opérationnelle dès le 1^{er} octobre 2019, cette fois, avec un effectif complet.

Cette équipe sera composée à terme de 16 agents de police municipale :

- 1 Responsable Chef de Service
- 3 Responsables adjoints
- 12 Agents de police municipale

Les 3 maîtres-chiens actuels de la brigade canine seront intégrés à cette équipe, avec l'objectif de disposer au moins d'un chien toutes les nuits.

La brigade sera en service de 21h00 / 06h00.

Cette équipe travaillera 7 jours sur 7 / 365 jours sur 365, dimanches et fériés compris, avec un cycle de travail régulier.

Cette organisation permettra la présence au minimum de 2 à 4 patrouilles en binôme par nuit.

Le Centre de Commandement et de Supervision Opérationnelle (CCSO)

En appui de la brigade de nuit, le Centre de Commandement et de Supervision Opérationnelle, qui visualise et surveille les images issues des caméras de vidéo protection, voit ses heures de fonctionnement augmenter. Désormais, il travaillera 24 h sur 24 et permettra de repérer et de signaler des situations délictueuses qui se déroulent de nuit.

Cette équipe sera composée de 12 agents :

- 4 agents le matin (06h00 / 13h30) ;
- 4 agents l'après-midi (13h30 / 21h00) ;
- **Désormais également 4 agents la nuit (21h00 / 06h00).**

Les agents qui travailleront le matin et l'après-midi travailleront en roulement selon un cycle défini.

2 agents assurent une présence en permanence 24h/24h. Les agents qui travailleront la nuit seront fixes et ont également un cycle défini.

Cette équipe travaillera 7 jours sur 7 / 365 jours sur 365, dimanches et fériés compris.

Les 8 agents actuellement affectés au service « Radio » intégreront cette équipe.

4 personnes en renfort seront nécessaires pour effectuer la nuit.

En cas d'absence la nuit d'un agent du CCSO, un policier de la brigade de nuit sera affecté au CCSO pour la vacation.

Les autres brigades de la Police municipale

Les Brigades Territoriales

Dans chaque quartier, une brigade de proximité est chargée des missions de sécurité et de relations avec les habitants. Malo, Rosendaël et Petite-Synthe comptent une brigade chacun, tandis que le centre-ville en compte deux (la brigade d'hyper centre et la brigade Saint Gilles).

Chaque équipe sera composée de 8 fonctionnaires de Police municipale (actuellement les brigades sont composées de 7 agents en moyenne) :

- 1 Responsable
- 1 Responsable adjoint
- 6 Agents de police municipale

Pour les brigades de Malo, Rosendaël, Saint-Gilles et Petite-Synthe/Fort-Mardyck, les équipes travaillent selon le rythme suivant :

- Matin : 06h00 / 13h30
- Après-midi : 13h00 / 20h30

Pour la brigade hypercentre, les horaires de travail sont 11h00 / 20h00.

Ces équipes travailleront 7 jours sur 7 / 365 jours sur 365, dimanches et fériés compris, avec un cycle de travail régulier, comprenant 12 dimanches et fériés par an et par agent.

Cette organisation permettra la présence d'une patrouille en binôme par vacation matin et après-midi, minimum.

Le Groupe de Soutien et d'Intervention (GSI) :

Le rôle du GSI est de venir en appui des brigades territoriales en cas de besoin lors d'interpellations ou de rixes par exemple.

Cette équipe est composée de 16 fonctionnaires de police municipale :

- 4 Responsables
- 12 Agents de police municipale

Les horaires de travail ont été définis sur la plage horaire nécessitant le plus d'interventions : de 12h00 à 21h00.

Cette équipe travaille 7 jours sur 7 / 365 jours sur 365, dimanches et fériés compris, avec un cycle de travail régulier.

Cette organisation permettra la présence de 2 à 4 patrouilles en binôme par après-midi, minimum.

A noter :

Pour garantir la continuité du service, l'organisation globale de la Police municipale a été pensée pour demeurer souple.

Ainsi, en cas de nécessité de service, de festivité, ou d'événement exceptionnel, le personnel dans son ensemble reste affecté à la police municipale de Dunkerque et est donc susceptible de modifier ses horaires

de travail pour un meilleur service des habitants.

**Votre
contact**

Thomas Roussez - Directeur de la communication
et de l'Animation
03 28 26 26 39 , thomas.roussez@ville-dunkerque.fr